

Section 2.—Finances fédérales

La sous-section 1 de la présente section renferme de nouveaux tableaux sur la statistique fédérale établie en conformité, autant que possible, des classements, concepts et définitions retenus pour la statistique provinciale et municipale. Ces tableaux diffèrent de ceux de la sous-section 2 en ce que ces derniers sont puisés directement dans les *Comptes publics*. Les rapports détaillés publiés par le Bureau fédéral de la statistique font la conciliation des recettes, des dépenses et de la dette indiquées dans les sous-sections 1 et 2. Les tableaux des *Comptes publics* sont encore reproduits pour maintenir la continuité et parce que ces tableaux présentent de l'intérêt et une certaine utilité.

Un précis historique des finances publiques, depuis le régime français jusqu'au début de la première guerre mondiale, a paru au pp. 756-757 de l'*Annuaire* de 1941, et l'exposé détaillé des changements apportés aux impôts de 1914 à 1938 est présenté dans l'*Annuaire* à compter de l'édition de 1926. Un aperçu du financement de la participation du Canada à la guerre, y compris les changements les plus importants apportés à la fiscalité durant les années 1939 à 1945, a paru dans l'*Annuaire* de 1945, pp. 958-963.

La politique financière du gouvernement du Canada dans l'après-guerre est esquissée aux pages 1084-1087 de l'*Annuaire* de 1954 et les modifications fiscales proposées par les budgets subséquents sont indiquées brièvement dans les éditions de 1955, 1956 et 1957-1958.

Budget de 1958-1959.—Le budget présenté le 17 juin 1958 à la première session du vingt-quatrième Parlement ne renfermait pas de modifications fiscales importantes. Il a apporté de nombreuses modifications légères à la loi de l'impôt sur le revenu. Les exemptions à l'égard des frais médicaux et à l'égard des personnes à charge et des épouses ont été changées de même que les déductions permises à l'égard des dépenses des producteurs de pétrole et de gaz. Les déductions relatives aux dons de charité des sociétés sont passées de 5 à 10 p. 100 du revenu. Le budget annonçait une loi (votée depuis) exonérant de l'impôt le don entre conjoints de la maison qu'ils occupent, ou entre parent et enfant d'une ferme, à concurrence d'une valeur de \$10,000. La loi permet de rembourser, à l'égard d'un don fait dans les trois années antérieures au décès, le plein montant dont l'impôt dépasse le droit successoral perçu sur le don. Des déductions pour épuisement à l'égard des dividendes des sociétés non résidentes ne sont plus permises à compter de 1959.

La loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, adoptée en 1958, s'applique aux biens des personnes décédant après le 1^{er} janv. 1959. La sous-section 3 de la présente section (p. 1093) renferme un bref résumé de la loi.

Sous-section 1.—Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales

Recettes et dépenses.—Les tableaux 4 et 5 donnent le détail des recettes et dépenses générales nettes du gouvernement fédéral pour les années terminées le 31 mars 1956 et 1957. Les postes de recettes sont classés selon la source et les postes de dépenses, selon la fonction. Le tableau 6 donne le détail des paiements du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités en l'année terminée le 31 mars 1957.

4.—Détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral, années terminées le 31 mars 1956 et 1957

Source	1956	1957	Source	1956	1957
Recettes fiscales	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Impôt sur le revenu			Privilèges, licences et permis		
Sociétés ¹	1,081,056	1,335,637	Ressources naturelles	3,973	4,667
Particuliers ¹	1,288,100	1,525,451	Autres	14,831	15,979
Intérêts, dividendes et autres revenus allant à l'étranger	66,176	76,447	Ventes et services non institutionnels	42,835	45,847
Taxe de vente générale ¹	801,887	896,351	Amendes et peines	847	866
Droits d'accise et taxes spéciales d'accise			Profits du fonds du change	10,806	17,420
Boissons alcooliques	141,917	153,405	Recettes provenant des entreprises publiques	60,473	124,701
Tabac	236,839	252,887	Monnaies et matières	3,291	4,134
Automobiles	76,194	79,693	Service postal	158,569	167,880
Autres	54,708	52,091	Autres recettes	8,664	11,262
Droits de douane	481,240	549,075	Recettes non imputables sur le revenu et excédentaires	51,941	29,405
Droits successoraux	66,607	79,709			
Autres	16,771	18,271	Total, recettes générales nettes	4,667,725	5,441,178
Total, recettes fiscales	4,311,495	5,019,017			

¹ Y compris les impôts crédités à la Sécurité de la vieillesse.